

REPONSE

à la motion n° 1.066

**du groupe GRL, par les députés Marie-Claude ECOEUR et André VERNAY,
concernant : pour une centrale d'alarme et d'engagement unique (14.3.2006)**

Au mois de mars 1997, la centrale 144 a vu le jour. Elle a été créée suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'organisation des secours du 27 mars 1996, qui a pour but de promouvoir la qualité et la rapidité des secours aux personnes accidentées, malades ou en danger.

La Police cantonale dispose d'une centrale d'engagement à Sion ainsi qu'une seconde centrale regroupant les mêmes fonctionnalités à Noës. Cette organisation permet la gestion optimale des alarmes 117, 118 et 112. Ce dernier numéro d'appel a été choisi sur le plan européen pour l'ensemble des appels de secours.

L'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) dispose d'une seule centrale d'engagement à Sierre, répondant aux appels 144. Elle engage les moyens sanitaires appropriés en fonction des besoins.

Regrouper le 144 dans l'organisation de la centrale de la Police cantonale offre divers avantages qui apparaissent d'emblée, à savoir :

- placement d'une seule centrale d'engagement dans un bâtiment sécurisé;
- seconde centrale à Noës disposant de tous les mêmes services, (redondance);
- coordination optimale des engagements des divers partenaires d'intervention par une centrale unique (Police, Feu, Sanitaire, etc.), sans perte de temps et d'information;
- gestion commune administrative du personnel des centrales police et sanitaire;
- formation commune du personnel sur les mêmes systèmes d'aide à l'engagement;
- diminution à moyen terme des frais d'investissement et d'entretien des moyens techniques.

A relever que la centrale du 144 bénéficie de subventions de la part des assureurs privés. Cette question reste à examiner en cas de réunification des centrales.

Une nouvelle Loi sur l'organisation des secours est en phase de préparation. Le choix d'un regroupement du 144 à la Police cantonale dépendra du résultat des diverses études en cours.

En conclusion, le Conseil d'Etat soutient le projet de révision de la Loi sur l'organisation des secours.

Sion, le 5 septembre 2006